Rêves

25 ans

Rapport de gestion

2018 - 2019

Made with infogram

COMPTE DE RESULTAT

1- Données générales

Le montant des produits d'exploitation de l'exercice est de 1 880 003.28 euros en augmentation de 587 395.01 euros par rapport à l'exercice précédent du fait :

- des legs et donations : + 52 721 euros,
- des dons en nature notamment pour la diffusion du spot de 30 secondes sur les chaines de télévision à hauteur de 411 409 euros.

Le montant des charges d'exploitation sur la même période est de 1 878 216 euros en augmentation de 649 280 euros du fait :

- de la réalisation des rêves : + 235 361 euros,
- des dons en nature pour la diffusion du spot de 30 secondes : 411 409 euros

Le résultat de l'exercice est de 17 436.53 euros en diminution de 51 238 euros par rapport à l'exercice précédent.

Faits significatifs

Les rêves :

- 365 enfants ont bénéficié d'un rêve sur l'exercice, soit une augmentation de 27%
- 374 nouveaux enfants ont vu leur demande de rêve acceptée sur l'exercice.

Legs : sur l'exercice un legs et une assurance-vie ont été finalisés pour un montant de 252 234 euros dont une maison en nue-propriété.

Délégation : 1 ouverture (74) et 2 fermetures de délégation (85 et 63)

Communication : 1 111 diffusions gracieuses du spot de l'association sur des chaînes de télévision. Ceci a généré un montant très important de don en nature : 421 036 euros.

Made with infogram

2 Données détaillées

2.1 Les produits

Les cotisations représentent un montant de 12 693 euros, en diminution de 35 %.

Les subventions représentent 10 657 euros diminution de 423 euros. Ces subventions sont sollicitées par les délégations auprès des collectivités locales de leur département.

Les dons : 206 175 euros en diminution de 22 %.

Manifestations : le montant est de 424 300 euros en diminution de 5% par rapport à l'année dernière. Ces manifestations sont organisées par Rêves ou par des partenaires tiers.

Don en nature : 667 401 euros en augmentation de 221 %. Nous avons eu en effet 1 111 passages gracieux de notre spot sur des chaînes de télévision.

Partenariat : 352 937 euros en augmentation de 87 % du fait des actions menées auprès des entreprises par les délégations et notre nouvelle chargée des partenariats et de la visibilité de l'association.

Les dons en ligne : 39 900 euros en diminution de 11 745 euros.

Legs : 140 469 euros. Cette somme renforce les réserves financières de l'association pour faire face aux nouvelles demandes de rêves et aux engagements à réaliser les rêves en attente.

Autres produits : 3 822 euros. Il s'agit du produit de la vente des objets Rêves qui diminue de 2 527 euros.

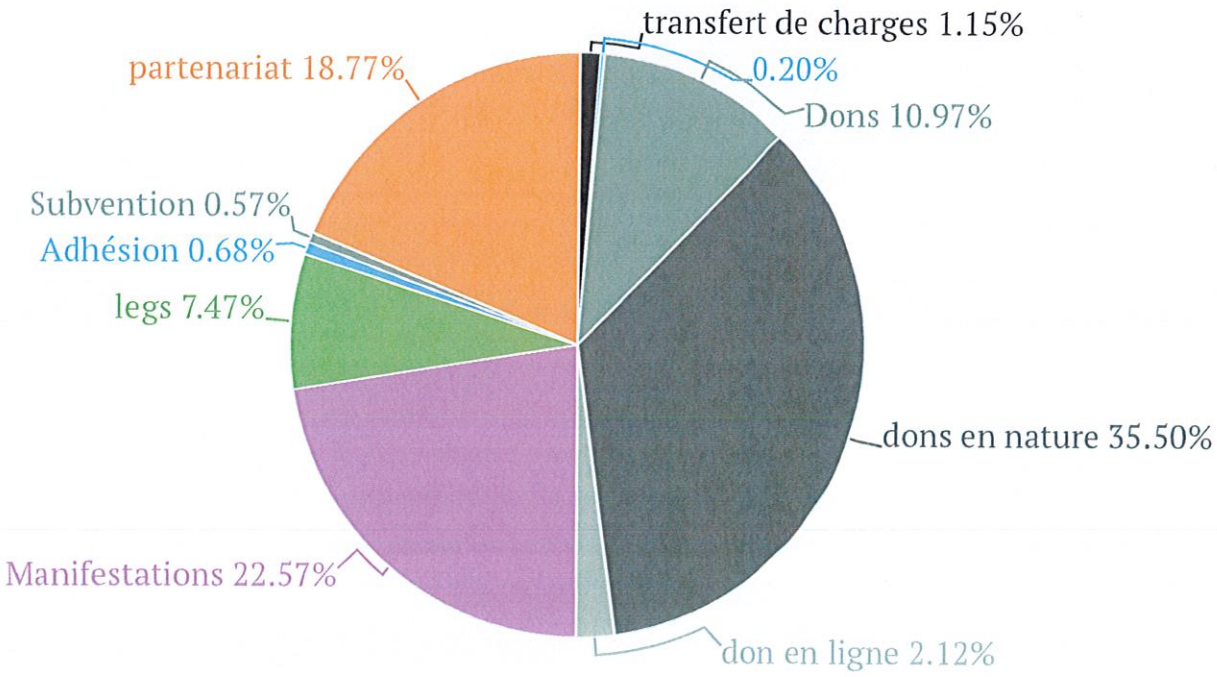

Made with infogram

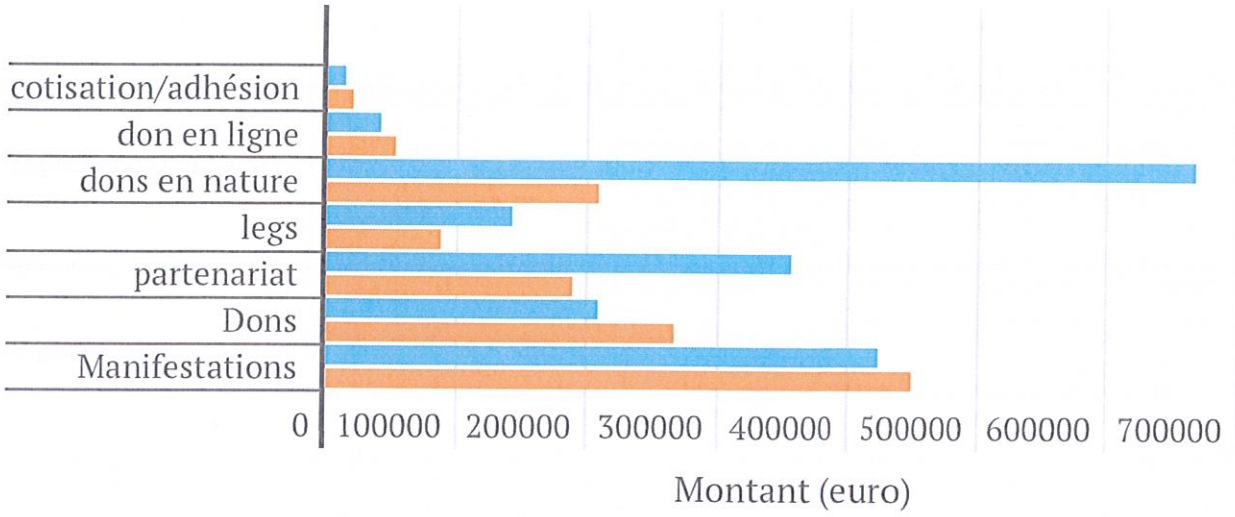

Comparaison des ressources entre les deux derniers exercices

2.2 Charges

Le montant total des charges d'exploitation est de 1 878 216 euros. Ce montant est en augmentation de 649 280 euros

Cette augmentation est essentiellement due à :

- 411 409 euros de dons en nature pour la communication,
- 235 361 euros en plus pour les frais logistiques des rêves.

Les autres charges ont été maîtrisées voire diminuées.

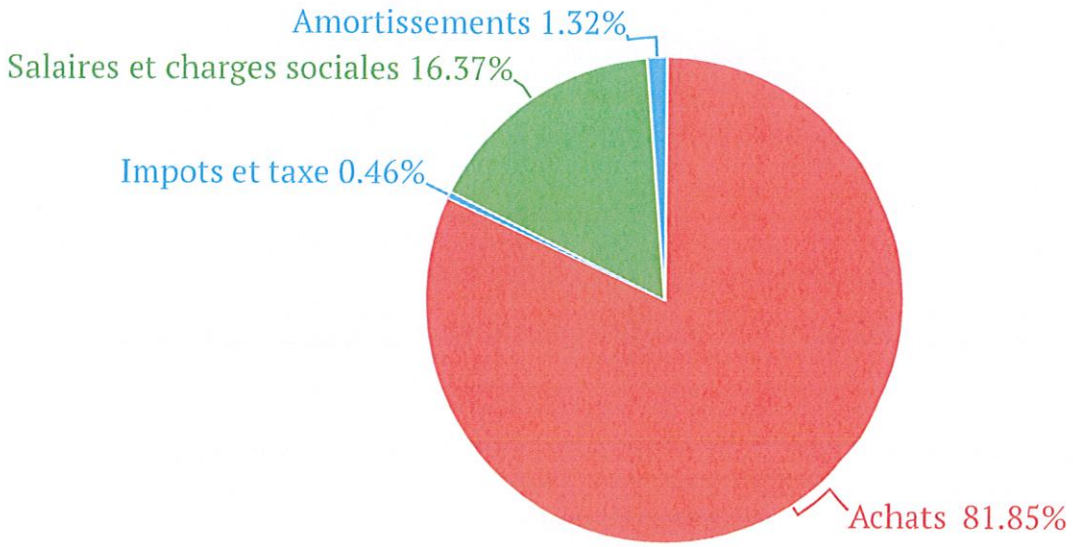

Made with infogram

2.2.1 Autres achats et charges externes :

Ces différents postes de dépense intègrent les dons en nature afin de refléter la réalité de l'activité.

Le graphique ci-dessous montre la ventilation des achats par type de dépense. Le pourcentage est exprimé par rapport au montant total de ces différents postes soit 1 537 381 euros.

Frais logistiques des rêves : 803 875 euros dont 182 084 euros de dons en nature, soit environ 52% des achats. Les achats logistiques pour les rêves ont augmenté de 235 361 euros entre les deux exercices. 365 enfants ont réalisé leur rêve au 30 juin 2019 ; soit une augmentation de 27% du nombre de rêves réalisés. Le nombre de demandes de rêves reste quant à lui important : 336 nouveaux enfants ont vu leur demande de rêve acceptée.

Manifestation : 83 318 euros dont 25 388 euros de dons en nature

Communication : 469 299 en augmentation de 421 036 euros. Cette augmentation est due aux gratuités obtenues pour 1 111 passages du spot sur les chaînes de télévision pour un montant total de 411 410 euros.

Objet Rêves : 6 512 euros. Le montant est diminution de 7 260 euros.

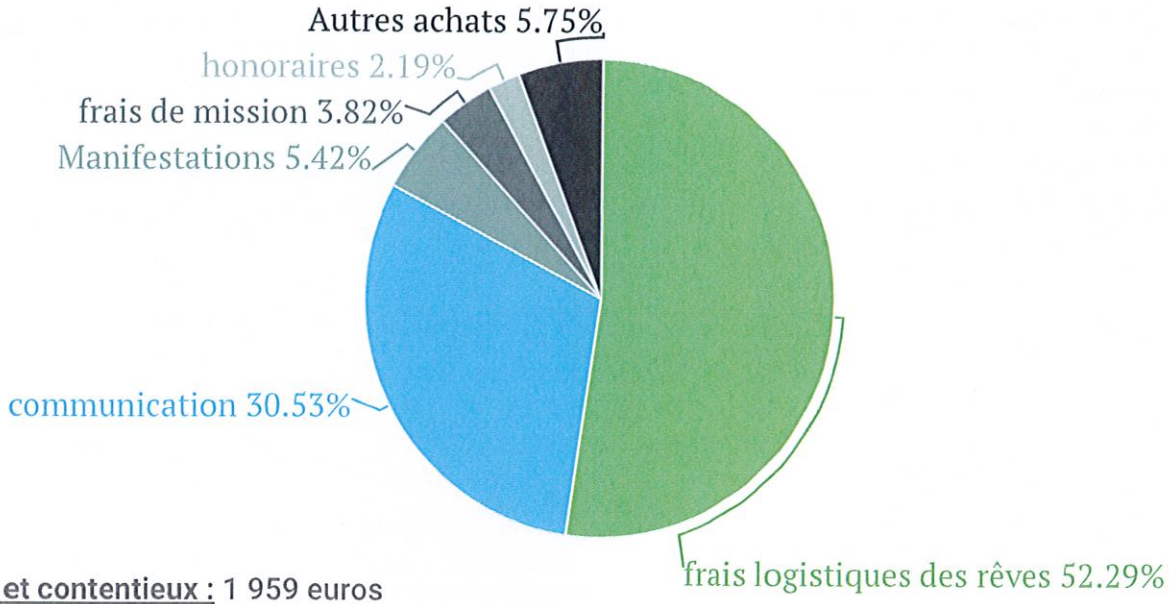

Frais actes et contentieux : 1 959 euros

Petit Outillage : 1 162 euros en diminution de 316 euros

Entretien Immobilier : 5 109 euros correspondent à la prestation pour le ménage des locaux du siège.

Personnel extérieur : 8 565 euros pour notamment :

- 4 560 euros de don en nature d'Eriva RH pour un recrutement,
- 1 478 euros de don en nature d'Extia pour un diagnostic informatique,
- 2 000 euros pour la mise à disposition via le groupement d'employeur.

Honoraires : 33 652 euros dont 13 356 euros de don en nature.

Frais de mission : 58 754 euros dont 27 943 euros de dons en nature correspondant aux abandons de frais des bénévoles

Affranchissement : 9 109 euros

Téléphone : 4 592 euros en diminution de 792 euros,

Internet : 1 541 euros

Cotisation : 483 euros

Made with infogram

Comparaison des achats entre les deux derniers exercices

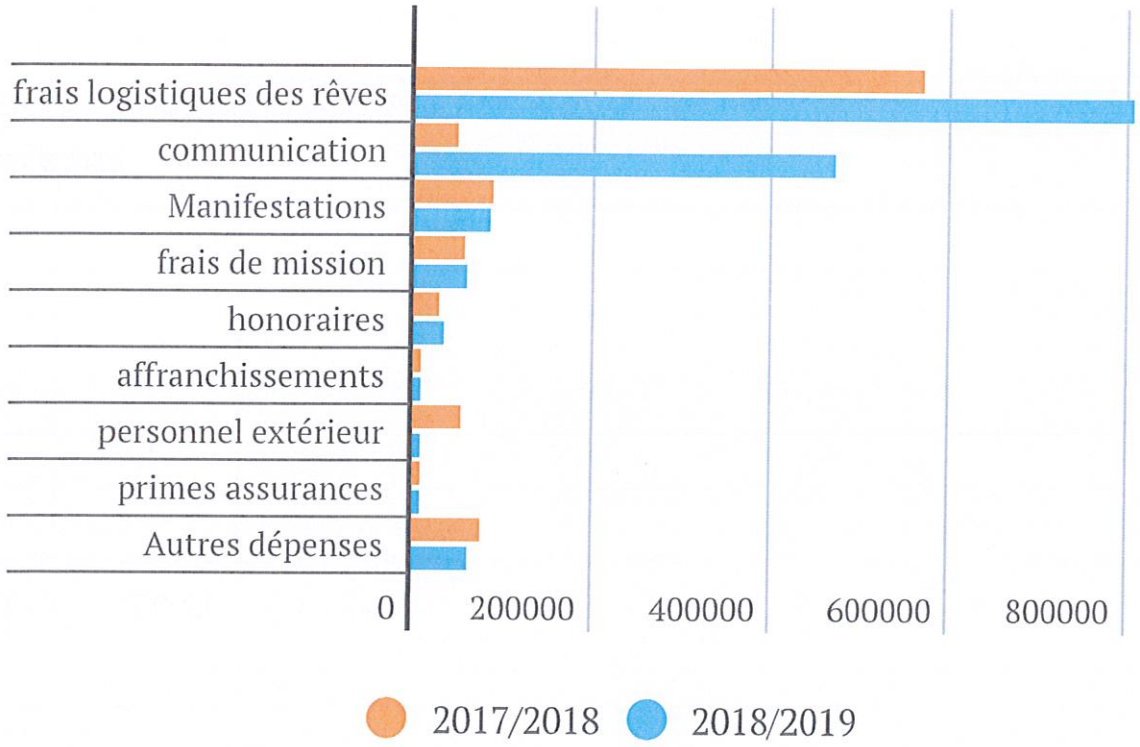

2.2.2 Charges salariales

Formation continue : 4 136 euros.

Salaires bruts : 219 977 euros, en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Nous avons, en effet, embauché une personne pour s'occuper des relations avec les entreprises mécènes.

Charges sociales : 76 955 euros en augmentation de 10 917 euros

Résultat d'exploitation : 1 786 euros.

Résultat financier : 6 051 euros. Les produits financiers sont les intérêts des comptes de placement.

Résultat exceptionnel : 9 598 euros. Nous avons réintégré une provision pour risque d'un montant de 24 528 euros. Nous avons en effet gagné notre recours juridique dans le litige « La Ribambelle ». Le tribunal a confirmé que l'association La Ribambelle avait bien le droit de nous faire un don. Nous avons, par contre, passé en charge l'annulation de la recette d'un legs pour un montant de 7 000 euros suite au recours mené par les descendants. Nous avons également déduit 8 000 euros du legs de Melle Buffet puisque nous avons reçu moins que le prévisionnel initial.

Résultat de l'exercice : 17 436.53 euros
Ce qui montre la gestion saine des ressources et dépenses de l'association.

Made with infogram

Bilan de l'actif

Le montant de l'actif est de 2 525 051 euros. L'actif exprime tout ce que Rêves possède à la fois en biens et en argent.

Immobilisation corporelles : 410 615 euros. Les immobilisations comprennent les agencements, le matériels de transports, le matériels informatique ainsi que le bâtiment de Villefranche sur Saône et le bâtiment reçu en legs de M. REY.

Valeurs mobilières de placement : 1 675 289 euros. Les valeurs mobilières de placement correspondent à l'argent placé en bons de caisse. Le montant est en augmentation de 141 003 euros

Disponibilités : 137 583 euros.

Créances : 168 340 euros. Il s'agit de l'argent du à Rêves mais non encore encaissé. Au 30 juin 2019, nous avions en effet des partenariats, des dons et un legs non encaissés.

Les charges constatées d'avance : 82 347 euros. Elles correspondent à des décaissements effectués avant le 30 juin 2019 mais qui concernent l'activité après le 30 juin. Ce sont notamment des rêves réalisés entre juillet et septembre 2019. Le montant est en augmentation car nous avons organisés de nombreux rêves « séjour à la mer en famille ».

Bilan du passif

Le montant du passif est de 2 525 051 euros. Le passif exprime tout ce que l'association doit.

Résultat de l'exercice : 17 437 euros.

Fonds associatif : 1 914 172 euros.

Dettes : 205 235 euros

Produits constatés d'avance : 405 644 euros. Il s'agit des dons, quelle que soit l'affectation, encaissés sur l'exercice et qui sont affectés à des rêves non réalisés au 30 juin 2019. Les dons sont ainsi reportés sur l'exercice qui verra la réalisation du rêve. Ceci permet de constater recette et charge liées à un rêve sur le même exercice. Ce montant comprend, également, un don de 100 000 euros encaissé avant le 30 juin 2019 et affecté à la journée récréative des 25 ans de l'association le 12 octobre 2019.

Made with infogram

Informations sur les évènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion :

Néant

Compte Emploi Ressources

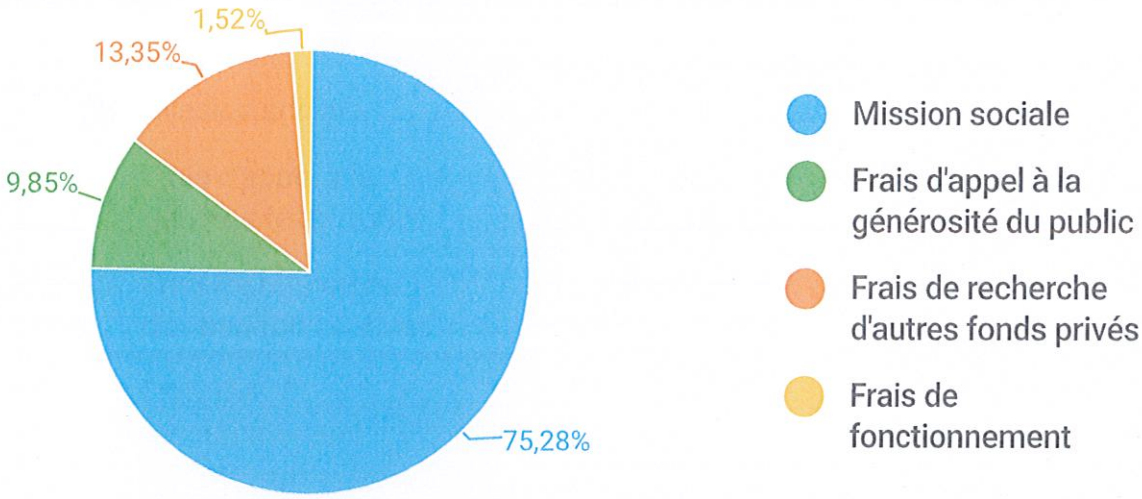

La réalisation du compte-emploi des ressources (CER) est une obligation pour les associations ayant recours à la générosité du public. Nous considérons que l'ensemble des ressources de l'association provient de la générosité du public. Aussi, nous rendons des comptes sur l'ensemble des ressources perçues et sur l'ensemble des dépenses engagées par l'association.
Le CER permet de donner une visibilité aux donateurs sur les dépenses faites par l'association pour trois grands postes :

- Mission sociale (75.28%) : Il s'agit de toutes les missions qui n'existeraient plus si la mission sociale n'était pas réalisée. Pour Rêves, il s'agit de l'organisation et de la réalisation des rêves individuels, l'organisation des journées récréatives, la communication auprès des donateurs qui parrainent un rêve en particulier. La part de la mission sociale augmente de 4 points grâce à l'augmentation de 27% du nombre de rêves réalisés et grâce à la maîtrise des charges notamment de fonctionnement.

- Frais de recherche de fonds (23.20%) : il s'agit de la communication, du traitement des dons (émission du reçu fiscal par exemple), de la recherche de fonds privés auprès d'entreprises ou d'autres types de partenaires.

- Frais de fonctionnement (1.52%) : les frais liés à la vie de la structure associative.

Il s'agit ici d'une aperçu global synthétique. En effet, Rêves donne la possibilité au donateur d'affecter 100% du montant de son don à un rêve.

Made with infogram

Informations sur l'évolution prévisible de la situation de l'association et les perspectives d'avenir :

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- Refaire un nouveau site Internet intégrant les technologies actuelles et les habitudes nouvelles des internautes. Le site actuel date de 2009 et est amorti. Le nouveau site apportera également des nouvelles fonctionnalités aux familles, hôpitaux, aux donateurs et aux bénévoles.

- Développer un nouveau logiciel de travail pour les salariés et les bénévoles dans les délégations,

- Renouveler le parc informatique du siège qui datait de 2013,

- Décision d'investir dans la communication avec le soutien d'une agence de communication pendant 6 mois pour adapter notre communication aux enjeux de la diminution des dons.

Ces investissements seront financés par les legs reçus ces dernières années. Ce qui permet de toujours focaliser les dons sur la réalisation des rêves.

- Mettre en œuvre les actions pour les 25 ans. Il sera l'occasion de remercier tous ceux qui agissent pour que le rêve devienne une réalité. Cette année sera aussi une occasion pour faire connaître notre action auprès de nouvelles familles.

- Continuer à avoir un nombre important de rêves réalisés conformément au plan stratégique 2018 -2020. Ceci se traduit par un niveau élevé de dépenses des frais logistiques des rêves dans le budget prévisionnel 2019/2020.

Made with infogram

Association Rêves
141 allée de Riottier - CS 7007 Limas
69 651 Villefranche-sur-Saône Cedex

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2019

Association Rêves

141 allée de Riottier - CS 7007 Limas
69651 Villefranche-sur-Saône Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Juin 2019

Tél. : 04 72 61 05 76
Fax : 04 78 62 21 04
www.bdo.fr

Association Rêves

Exercice clos le 30 Juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Rêves relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

CHARTE de la diversité SIGNATAIRE

Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur les règles et principes comptables :

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de reconnaissance des différentes ressources de la période
- ✓ Nous nous sommes également assurés de la correcte comptabilisation des legs reçus sur la période

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon, le 7 Novembre 2019
BDO Lyon Audit
Représentée par

Roger-Pierre JERABEK
Commissaire aux comptes
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	53 137	2 468	50 669	562
Immobilisations corporelles	560 675	150 061	410 615	322 856
Immobilisations financières	306		306	276
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**614 119**	**152 529**	**461 590**	**323 694**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	168 340		168 340	217 988
Valeurs mobilières de placement	1 675 289		1 675 289	1 534 286
Disponibilités (autres que caisse)	137 562		137 562	157 632
Caisse	21		21	208
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 981 212**		**1 981 212**	**1 910 114**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	82 248		82 248	78 882
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**82 248**		**82 248**	**78 882**
TOTAL GENERAL	**2 677 579**	**152 529**	**2 525 051**	**2 312 691**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Legs nets à réaliser :			
acceptés par les organes statutairements compétents			
autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre :			

Bilan passif

	au 30/06/2019	au 30/06/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	112 000	
Ecarts de réévaluation		
Réserves	200 000	200 000
Résultat de l'exercice	**17 437**	**68 675**
Report à nouveau	1 584 736	1 516 060
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**1 914 172**	**1 784 736**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**1 914 172**	**1 784 736**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**24 528**
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	82 661	109 695
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 002	40 627
Autres	59 572	44 823
TOTAL DETTES	**205 235**	**195 146**
Produits constatés d'avance	**405 644**	**308 281**
TOTAL GENERAL	**2 525 051**	**2 312 691**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

(1) Dont à plus d'un an (a)	82 661
Dont à moins d'un an (a)	528 218
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 30/06/2019	Exercice N-1 30/06/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	440 815	474 826
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	10 657	11 080
Cotisations		
Autres produits	1 428 532	806 703
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 880 003**	**1 292 608**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 537 382	934 987
Impôts, taxes et versements assimilés	8 629	10 427
Rémunérations du personnel	230 438	188 038
Charges sociales	76 955	66 037
Dotations aux amortissements	24 803	29 438
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	10	8
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 878 217**	**1 228 936**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 786**	**63 672**
PRODUITS FINANCIERS	**6 976**	**6 627**
CHARGES FINANCIERES	**925**	**1 390**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**24 636**	**1 139**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**15 037**	**1 372**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES A		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	**17 437**	**68 675**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : REVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 2 525 051 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 17 437 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 468			53 137
Immobilisations incorporelles	**2 468**			**53 137**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	310 003	112 000		422 003
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 524			46 524
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 149			92 149
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**448 675**	**112 000**		**560 675**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	76			106
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	**276**			**306**
ACTIF IMMOBILISE	**451 420**	**112 000**		**614 119**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 906	562		2 468
Immobilisations incorporelles	**1 906**	**562**		**2 468**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	31 517	15 758		47 275
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 439	4 652		13 091
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	85 864	3 830		89 694
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**125 820**	**24 241**		**150 061**
ACTIF IMMOBILISE	**127 726**	**24 803**		**152 529**

VISA POUR AUTHENTIFICATION